



# ~Bulletin municipal~ Saint Pal de Senouire

Edition 2022



*Plus on  
prend de la  
hauteur et plus  
on voit loin.  
Proverbe chinois.*

*Toute l'équipe municipale reste à votre écoute.  
N'hésitez pas à contacter le Maire, les Adjointes, les  
Conseillers Municipaux ou le Secrétaire.*

 09.75.83.57.18

 06.85.96.49.46

 les lundis 10 h/12 h et 14 h/16 h

@ [mairiepalsenouire@orange.fr](mailto:mairiepalsenouire@orange.fr)

[www.mairie-saintpaldesenouire.fr](http://www.mairie-saintpaldesenouire.fr)

**PAR SUITE D'UN INCENDIE EN MARS 2021  
DANS LES LOCAUX DU FOURNISSEUR,  
LE SITE INTERNET A ÉTÉ INDISPONIBLE  
PENDANT PRATIQUEMENT UN AN.  
IL A ÉTÉ ENFIN RÉTABLI  
ET VOUS POUVEZ LE CONSULTER  
<https://www.mairie-saintpaldesenouire.fr>**

*Les informations contenues dans ce bulletin concer-  
nent les sujets traités en réunions publiques.*

*Ce Bulletin Municipal a été distribué  
par les conseillers municipaux.*

*Des exemplaires supplémentaires sont mis à disposi-  
tion en mairie auprès du secrétaire,  
responsable de la publication.*

*Tous les participants à l'élaboration du bulletin sont  
remerciés pour leur implication.*

*Bonne lecture...*

*I.P.N.S. Photos : Mairie*



Le Conseil Municipal a souhaité ouvrir une page pour les annonceurs dans son bulletin.

Vous trouverez donc de bonnes adresses et des artisans, commerçants et fournisseurs qui méritent votre confiance. Souvent la Mairie a eu besoin de leurs services ou de leurs compétences.

En 2021, les entreprises de la commune ont été exonérées : Quissac (électricité) à Védières, Harny (artiste) au Bourg, Pereira (champignons) au bourg.

Vigouroux (champignons) au bourg n'a pas donné suite à la demande de la commune.

Les entreprises ayant participé financièrement en 2021 TECHNITHERM / BEYSSAC / FARGET / CHAR-RAT / MOUTTE / ROSSIGNEUX / FAURE / AU BON PAIN / REVERDO / Malfant Guy / CHA-PUIS / VALENTIN.

Merci à eux.

## AECL METALLURGIE

Vente et installation de produits leds  
Maintenance industrielle

Quissac  
Jean-Marie

Védières  
43160 Saint-Pal de Senouire

06.22.10.12.83  
04.71.00.28.33

[arc-en-ciel-leds@outlook.fr](mailto:arc-en-ciel-leds@outlook.fr)



[www.arc-en-ciel-leds.com](http://www.arc-en-ciel-leds.com)

## SAS GARAGE VALENTIN CITROEN

Rue Saint Martin 43160 LA CHAISE DIEU  
TEL 04 71 000 184



### GARAGE VALENTIN

Rue Saint Martin  
43160 LA CHAISE DIEU  
Tel 04 71 000 184  
Assistance 06 32 05 28 00  
Mail [garage.valentin@wandoo.fr](mailto:garage.valentin@wandoo.fr)

REPARATEUR AGREE  
AGENT COMMERCIAL

VENTE VEHICULES NEUFS ET OCCASIONS / ASSISTANCE DEPANNAGE 24H/24 7J/7  
MECANIQUE ET CARROSSERIE / FLEXIBLES HYDRAULIQUES



Plomberie Chauffage Zinguerie  
Energies Renouvelables

15, rue de la République  
43230 PAULHAGUET  
04 71 77 55 32  
06 50 64 40 62  
[eurlgiroux@laposte.net](mailto:eurlgiroux@laposte.net)

**BOULANGERIE PATISSERIE  
AU BON PAIN D'ALLEGRE**  
15 rue du Fangeas  
43270 ALLEGRE  
04.71.00.72.24

**REVERDO®**  
22 Chemin du Verdier 04 73 95 34 72  
63840 EGLISOLLES contact@reverdo.fr  
Daniel BEAUDOUX : 06 19 79 50 51  
Horaires : Lundi au jeudi de 8h à 12h & 13h30 à 17h30  
Vendredi de 9h à 12h  
[www.reverdo.fr](http://www.reverdo.fr)



**MALFANT**  
Travaux publics



Auffour - 43160 FELINES  
04 71 00 92 95 - 06 89 30 73 15  
guy.malfant@wanadoo.fr

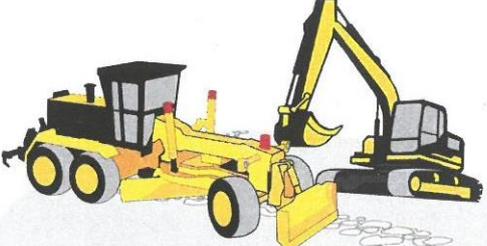
City Buro - 04 71 09 82 60

**GARAGE**  
*Damien Faure*

43270 MONLET  
04 71 02 57 50  
garagefaure@gmail.com

Toutes Marques

**Vente - Réparation - Carrosserie**

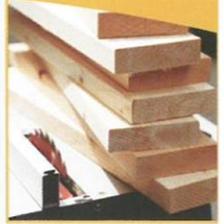


**MALFANT**  
TRAVAUX PUBLICS

**MENUISERIE CHARPENTE ESCALIER**  
S.A.R.L. BEYSSAC P.  
Maître Artisan

Le Bourg  
43 160 FELINES

Tél : 04 71 00 90 69  
E-mail : sarlbeysac@orange.fr  
SIRET 451 842 165 00024 APE 4332A  
Atelier : JULLIANGES 43 500



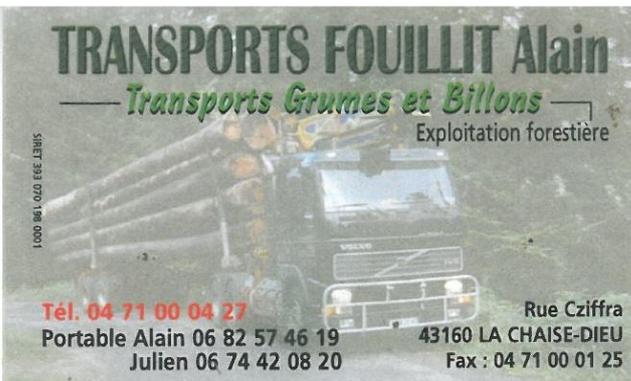
*GARAGE Thomas CARESMIER*  
Route de Vichy  
43160 La Chaise Dieu  
04.71.00.10.77 / 06.37.42.59.34

**TRANSPORTS FOULLIT Alain**  
*Transports Grumes et Billons*  
Exploitation forestière

Tél. 04 71 00 04 27  
Portable Alain 06 82 57 46 19  
Julien 06 74 42 08 20

Rue Cziffra  
43160 LA CHAISE-DIEU  
Fax : 04 71 00 01 25

SIRET 330 070 786 0001



**A B C CHAMPIGNONS**



**AU BOLET CASADEEN**  
**ACHAT - VENTE**  
Christian Pereira  
43160 La Chaise-Dieu

tel : 06 17 61 18 38 / 04 71 07 79 09

Champignons sauvages frais et secs, fruits des bois...



**TRESCARTES Herve**

10 bis rue des Potelleries

43270 ALLEGRE  
Tél : 04 71 00 79 59  
Portable: 06 81 50 02 46

Menuiserie – Carrelage – Placoplatre – Tapisseries - Peintures

**TECHNITHERM**  
DEPANNAGE / ENTRETIEN

Pompe à Chaleur - Chaudière Fuel et Gaz  
Climatisation

**DESEMBOUAGE ET TRAITEMENT PRÉVENTIF  
DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE**

ZA de BLEU – 43000 POLIGNAC  
Tél. Bureau 04 71 09 12 67 - Tél. Portable 06 70 27 37 40 - Fax : 04 71 02 84 23  
www.technitherm.com - technitherm43@orange.fr

*Epicerie Michel Communal*  
49 rue Saint Martin  
43160 LA CHAISE DIEU  
04.71.00.00.01

Une équipe à votre service !

**Gaz U** 9/11 9/15 9/20

Station **U**  
Piste spéciale Poids lourd avec AdBlue

**courses U.com**  
Retrait en magasin

**LAVERIE**  
de 7h à 21h  
6 / 14 / 20 kg  
+ sèche linge

**location U**

CRAPONNE SUR ARZON 04 71 03 36 09

Le nouveaux commerçants

LAVAGE Rouleaux Haute-Pression de 7h à 21h  
Aspirateur  
Pression des pneus

**BIQUE-BAG**  
RANDONNÉES

**RANDONNÉES**  
et balades animées  
avec des boucs

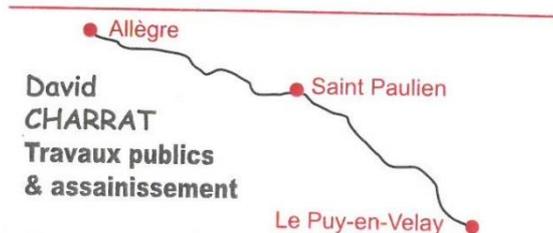
06.07.28.96.39 VILLAGE DE SERRES

**TRAVAUX PUBLICS & ASSAINISSEMENT**  
**David CHARRAT**  
Vidange & Pose Fosses septiques  
Curage de Réseaux  
Terrassements divers

43270 ALLÈGRE

**Tél. 06 84 25 15 43**

**Notes :**



**Electricité générale**

Olivier baylot

Les chapus

43160 LA CHAISE-DIEU

Siret: 4402235400027

NEUF / RENOVATION  
POMPE A CHALEUR  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE  
ALARME / COURANT FAIBLE

Port : 06 08 97 77 50

Tél : 04 71 00 09 81

mail : olivelec43@yahoo.fr

**VINCENT**



CARBURANTS - COMBUSTIBLES  
ENERGIE BOIS - LUBRIFIANTS  
La Sauvetat 43340 LANDOS  
ZI de Blavozy 43700 BLAVOZY

**Marie et Alain ROSSIGNEUX**  
**Traiteur - Boucher - Charcutier**  
**A votre service dans leurs tournées,**  
**sur les marchés et 50 avenue du Vernet**  
**43500 CRAPONNE SUR ARZON**  
**Téléphone : 04.71.03.32.71**

**ENTREPRISE DE MAÇONNERIE**  
**CHARPENTE ET TERRASSEMENT**

**PASCAL VERNET**

Tous travaux du bâtiment

La Badiale  
43160 Cistrières

Tél/Fax:04.71.00.03.00

pascal.vernet@sfr.fr  
Siren:39930177900019-APE: 454 D



Depuis 1993

**Maçonnerie - Charpente - Couverture**  
**Menuiserie**

**43270 ALLEGRE**

**Tél: 04 71 00 79 33**

**Port : 06 08 57 42 83 / 06 76 09 58 53**

**email: contact@maconnerie-chabanne.com**

**site: www.maconnerie-chabanne.com**

**MICHEL MOUTTE**

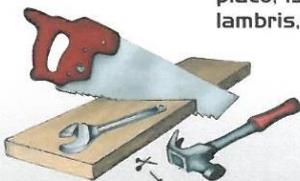
**MENUISERIE DU BATIMENT ET D'AGENCEMENT**  
**ALU, BOIS, PVC**

**Intérieur et extérieur**

tous travaux de rénovation,  
placo, isolation, escalier, solivage,  
lambris, parquet, pose de kit ...

Le Bourg 43230 COLLAT

04 71 50 02 81  
michelmoutte@orange.fr



Votre partenaire local dans la construction,  
l'entretien et la maintenance de vos routes,  
et l'embellissement de vos communes



Routes - aménagements urbains -  
équipements sportifs - industriels et privés -  
réseaux - terrassement

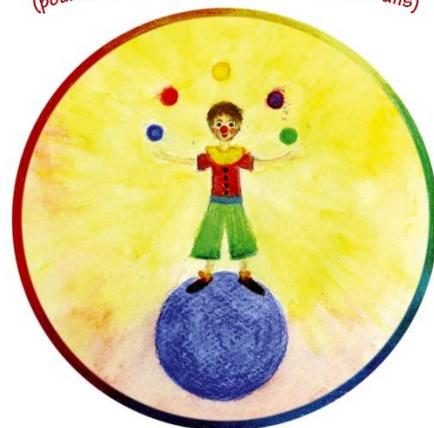
Agence du Puy-en-Velay  
ZI Les Baraques - 43370 Cussac-sur-Loire  
T/ 04 71 03 11 61 - lepuy@eurovia.com

www.eurovia.fr

La Petite Épicerie  
24 place de la Fontaine  
43160 LA CHAISE DIEU  
06.42.17.75.97  
09.62.57.23.38

École du  
**Cirque Faranuka**

(pour des artistes prometteurs de 6 à 14 ans)



**tous les mercredis :**

**14h - Allègre**

**16h - St-Pal-de-Senouire**

renseignements et inscriptions sur :  
07.84.23.04.99 / contact@faranuka.de

## État Civil SUR LA COMMUNE

### REGISTRE DE 2021

#### Naissances

**Agnès Marie Anne-Elisabeth Françoise TILLARD**  
le 01/10/2021 à La Grange St Pal de Senouire

#### Mariages

**Pierre-Luc SABY et Elodie Denise FILLERE**  
le 07/08/2021 à St Pal de Senouire

#### Décès

#### Transcriptions de décès

**André DEBART**  
le 13/03/2021 à Craponne sur Arzon  
**Roger LENNE**

Le 15/03/2021 à Le Puy en Velay  
**Ginette Louise PIGNOL épouse GIROUX**  
Le 27/09/2021 à Le Puy en Velay

## VOEUX DE LA MUNICIPALITE

Pas de rencontre conviviale en 2022  
en raison de la situation sanitaire.

**Courrier adressé en début d'année 2022  
aux habitants et amis de Saint Pal de Senouire.**



« Le maire et le conseil municipal ainsi que le secrétaire et l'agent communal vous souhaitent le bonheur, la santé et la sérénité.

Avec le Covid 19 qui nous guette, il n'y a pas de cérémonie cette année et ce courrier permet la transmission de nos meilleurs vœux à nos citoyennes et citoyens.

*Tous, nous espérons vous apporter satisfaction tout au long de cette nouvelle année et répondre à tous vos besoins futurs.*

*Ensemble nous pouvons concrétiser de nouveaux projets !*

*En attendant, nous avons le plaisir de vous offrir un almanach qui, nous l'espérons, vous fera découvrir quelques aspects méconnus de notre commune. Nous l'offrons à toutes les résidences principales de Saint-Pal en précisant que si certains de vos proches en désirent un exemplaire, il y en a à la mairie (ouverte le lundi) en vente au profit du CCAS (10 €). Bonne lecture à tous.*

*L'équipe municipale*



### *Les projets de la commune*

*En 2021, les moyens financiers étant limités, le Conseil Municipal a décidé de suspendre les réalisations. Ainsi ont été retardés les travaux de rénovation de la salle des fêtes.*

*La consolidation du mur du cimetière n'a pas été réalisée car l'entreprise n'a pas pu intervenir avant l'hiver.*

*La Cabine à Livres, place de la Senouire, a été aménagée par l'entreprise Moutte : 1 270 €HT. Les ouvrages sont à votre disposition en libre utilisation, vous pouvez aussi y déposer les vôtres.*

*L'entretien des voiries a été réalisé bénévolement par des membres du Conseil Municipal et l'agent communal. Seules les fournitures (émulsion) sont restées à charge : 729 €HT.*

*Pour le déneigement réalisé par l'exploitation agricole Fouillit, la dépense s'élève à 2 188 €TTC. La fourniture de pouzzolane s'élève à 819 €TTC.*

*Il a fallu aussi intervenir auprès du département pour l'amélioration de l'accès à la commune par la route départementale d'Allègre. En cas de chute de neige, l'ouverture de cet axe est réalisée trop tard.*

*2022 verra, nous l'espérons, la finalisation des travaux suivants :*

*Mur du cimetière : 29 812 €HT avec l'aide de la Région projet Bonus Relance.*

*La rénovation de la salle des fêtes (plafond, isolation, toilettes, ...) : 52 279 €HT avec des aides du Département projet Fonds 199, de la Région projet Ambition et de l'État projet DETR.*

*À partir du 20 janvier le recensement de la population a commencé. Notre agent recenseur Justine Planchon.*



*Et puis, à plus long terme, il faut se pencher sur la création d'un lieu de rencontre, lieu de vie, point de vente, bar, ..., qui risque de manquer.*

*Alain Fouillit, Maire. »*

## CONSEIL MUNICIPAL

Catherine Pierrot, par courrier à M. le Préfet de Haute Loire en date du 28 juin 2022, a présenté sa démission de ses postes d'adjointe et de conseillère municipale.

## VOIRIE

### DÉGRADATIONS ET INCIVILITÉS

Deux incidents à déplorer. Une camionnette a renversé la barrière place de la Senouire et a pris la fuite. Une plainte a été enregistrée à la gendarmerie. Le mur de soutènement de la route départementale vers l'accès de l'esplanade du moulin a été percuté. Le responsable ne s'est pas fait connaître.

### CONVENTION DÉNEIGEMENT COMMUNE DE BERBEZIT

La commune de Berbezit a souhaité renouveler la convention de location du matériel de déneigement.

Le Conseil est d'accord mais a souhaité une revalorisation de la location.

Il a été proposé à la commune de Berbezit, qui l'a accepté, le renouvellement de la convention sans modification avec toutefois un prix horaire de 35 € au lieu de 20 €. Il s'agit de faire face aux frais élevés de l'entretien du matériel.

### DÉNEIGEMENT COMMUNAL

Claude Tisseur a pris contact avec Thibaut Fouillit (seul agriculteur de la commune) pour la mise en place d'un service de déneigement pour l'hiver 2021/2022.

Cette nouvelle entreprise agricole a commencé ses rotations hivernales. Aucun problème signalé. Merci au jeune agriculteur.

### DÉNEIGEMENT DÉPARTEMENTAL CONVENTION HIVERNALE

Une lettre a été adressée au département pour signaler que de graves problèmes de circulation et de sécurité se posent sur la RD133 entre Saint Pal de Senouire et Monlet.

Lors du dernier épisode neigeux, comme d'habitude, la chaussée n'a été déneigée que très tard et les usagers nous ont contactés pour signaler les problèmes.

Suite à ce constat, le Département propose à la commune une convention de déneigement sur la section de route entre le Bourg de St Pal de Senouire et Allègre sur les communes de St Pal Sembadel et Monlet : RD133.

Le Conseil Municipal ajourne sa décision pour se donner le temps de la réflexion et obtenir plus de précisions, notamment sur la responsabilité en cas d'accident sur une route enneigée.

### DÉNEIGEMENT LIMITROPHE

Le déneigement s'arrête net exactement à la limite des communes St Pal/Sembadel (Combelles) créant ainsi un tas de neige sur la chaussée. Le maire de Sembadel a été informé de ce dysfonctionnement.

### BILAN DU DÉNEIGEMENT

Le point est fait sur le déneigement 2021/2022.

Des problèmes se posent pour le déneigement du Chomet et de Combelles.

Il faut envisager de transmettre des factures de déneigement aux communes limitrophes.

L'étrave sera à surveiller (usure).

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

Système d'Information Géographique : Gilles Vessayre présente les documents du SIG de l'éclairage public.

Une étude sera menée pour envisager le changement des lampes avec possibilité de programmation de l'intensité lumineuse (reste de la part communale : 350 €/lampe).

Compte rendu par Gilles Vessayre de la réunion du Syndicat des Énergies à Félines.

## DÉTÉRIORATION

Pour donner suite au délit de fuite après détérioration de la barrière à l'Esplanade du Moulin au Bourg, le conducteur et son véhicule n'ayant pas été retrouvés par la gendarmerie, le Tribunal Judiciaire du Puy en Velay a classé sans suite le dépôt de plainte. Il a été décidé, considérant le montant de la franchise de l'assurance, d'effectuer les travaux de réparations avec la collaboration de Paul Devidal.

## SURVEILLANCE DES PONTS

En tant que commune bénéficiaire du programme national Ponts géré par le CEREMA, la phase I de recensement et d'établissement d'un carnet de santé des ouvrages communaux est prévue au cours de l'année 2022. Le bureau d'études mandaté a 4 mois pour visiter les ouvrages des communes émergeant au programme. La DDT se fait le relais du CEREMA auprès des communes.

## VOIE FORESTIÈRE

### CONNANGLES SEMBADEL ST PAL

Modifications des plans et de l'estimatif de la piste que la commune de Connangles souhaiterait rajouter.

La nouvelle piste débouche sur Saint-Pal au niveau des sectionaux de Montestudier là où est prévu le dépôt de la première piste de débardage.

Cette option a été validée par le Conseil Municipal de même que la délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Connangles lorsque le plan de financement aura été défini par un maître d'œuvre. Il est demandé que la commune soit informée sur l'avancement du dossier et des travaux, les décisions prises.

## DEBROUSSAILLAGES ET FAUCHAGES

À la suite du décès de M. Patrick Farget, les travaux d'entretien de la voirie communale ont dû être réorganisés. L'entreprise local de Thibaut Fouillit a été contactée pour reprendre ce service. Gilles Vessayre est désigné pour coordonner ces travaux. Il est souhaitable que fauchages et débroussaillages soient effectués en automne. L'entrepreneur sera invité à une réunion pour l'organisation.

Thibaut Fouillit a bien voulu prendre en charge provisoirement ce service.

L'entreprise AUBERT AGRI SERVICE de M. AUBERT Aymeric a été retenue.

## ADRESSAGE ET SIGNALISATION

L'opération d'adressage est terminée sur toute la commune.

Un recensement est lancé pour compléter l'adressage et la signalisation directionnelle.

Les Conseillers feront un bilan et présenteront les besoins de leurs secteurs au cours d'une prochaine réunion.

## REMORQUE

En collaboration avec Paul Devidal un habillage de la remorque a été effectué.

## MINI-PELLE

Les chenilles de la mini-pelle sont remplacées. Dépense 1 150 €.

## SYNDICAT DES ÉNERGIES

Gilles Vessayre a suivi ces dossiers et a représenté la commune aux différentes réunions.

Dans les projets envisagés : passage aux lampes LED avec diminution de l'intensité la nuit à la place de l'extinction.

## « POINT ATTEND »

Remerciements à Gérard Fouillit, William Malfant, Gilles Vessayre, Christian Margerit et Alain Fouillit pour leur participation à l'entretien du revêtement des voies communales. Environ 7 tonnes d'enrobé ont été mises en place. Une opération de suivi du goudronnage des voies communales sera effectuée par les Conseillers comme l'année dernière.

## CIMETIERE

### MUR DU CIMETIÈRE

Par l'arrêté attributif en date du 25 mai 2021 la Région a octroyé à notre commune une aide au titre du BONUS RELANCE REGION.

Depuis ce jour et malgré de très nombreux rappels, le maçon, débordé par ses nombreuses ouvertures de chantiers, n'a pas pu commencer son intervention chez nous.

Pour le Conseil Municipal se posait une question : « La subvention obtenue sera-elle maintenue malgré ce retard ? »

Le Conseiller régional Jean Pierre Vigier a été interrogé et la réponse est la suivante :

L'entreprise ayant été retenue et prévenue avant la date limite, la subvention sera bien versée.

## TRAVAUX

### TRAVAUX COMBRES

Une installation d'agriculteur est prévue au village de Combres 43160 Saint Pal de Senouire. Les travaux sont en cours.

Pour l'accès aux installations (engins agricoles, camion du laitier...) la commune a créé sur le chemin d'accès communal une patte d'oie au carrefour avec la Route Départementale n°22 (village de Combres). Tous les travaux ont été pris en charge par l'agriculteur.

## LES BÂTIMENTS

### ÉGLISE DU BOURG

À la suite de la visite des services de l'Architecture et du Patrimoine, présentation du compte rendu de l'état sanitaire de l'église inscrite aux Monuments Historiques le 3 juillet 1969. Gilles Vessayre est chargé de ce dossier et fera le point sur les travaux à envisager en priorité (entre autres : suivi de la toiture).

### SALLE DES FÊTES

La région a été sollicitée au titre de sa politique d'aménagement du territoire pour aider financièrement à la rénovation de la Salle des Fêtes

## ÉCOLES ET JEUNESSE

### BON D'ACHAT

Un bon d'achat a été remis par Gilles Vessayre à Késia Harny pour sa réussite au Brevet. Avec toutes les félicitations à ce jeune.

## RAMASSAGE SCOLAIRE

### AIDE AUX FAMILLES

Il a été décidé de prendre en charge les frais de ramassage demandés aux familles pour l'école primaire et l'école maternelle comme d'habitude (unanimité).

En revanche pour le collège, il n'y aura pas de changement et les frais ne seront pas pris en charge (contre 4 / pour 1 / abstentions 3).

C'est le CCAS qui versera les aides sur présentation des factures acquittées.

### PROJET D'ÉCOLE PRIVÉE

Un projet de création d'école privée est à l'étude sur la commune. Le Conseil Municipal prend bonne note de ce projet et a souhaité rencontrer les responsables pour en discuter.

## PERSONNEL COMMUNAL

### L'AGENT POLYVALENT

M. le Maire a rappelé que :

Le Conseil Municipal avait décidé le 24 octobre 2010, par délibération, la création d'un poste d'employé communal, ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE à temps non complet, chargé de l'entretien général de la commune : voirie, bâtiments, cimetière, etc...

Le Conseil Municipal avait décidé l'embauche puis le renouvellement du contrat de M. Paul Devidal domicilié le Boissial 43160 BERBEZIT à compter du 1er mars 2011 jusqu'au 29 février 2024.

M. Paul Devidal sera absent pour raison de santé pendant la période estivale 2022.

Après délibération, le Maire et les conseillers municipaux ont décidé de son remplacement pendant cette période. De plus afin d'assurer la transition il a été décidé du recrutement d'un(e) remplaçant(e) 1 semaine en doublon en juin 2022 puis pendant toute la période d'arrêt de travail.

Le temps de travail du remplacement est arrêté à 14 heures par semaine soit deux jours hebdomadaires (les mardis et jeudis).

L'indice de rémunération brut retenu est 340. Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.

M. le Maire a informé le Conseil Municipal d'une candidature spontanée pour le remplacement. Il s'agit de Mme Émilie DELEPINE [REDACTED]

Mme Delepine était présente à la réunion sur l'invitation du Maire.

Après échange et délibération, le conseil municipal a décidé :

Le remplacement a été proposé à Mme Émilie DELEPINE qui l'a accepté.

Après élaboration, un contrat a été transmis à Mme Delepine pour approbation définitive et signature ; M. le Maire a été autorisé à signer toutes les pièces de ce dossier.

M. le Trésorier et M. le Secrétaire de Mairie ont été chargés, chacun en ce qui le concerne d'appliquer ces décisions.

## LE SECRETAIRE DE MAIRIE

Lettre ouverte de Xavier Guillemot au Conseil Municipal.

*« Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1980, j'occupe le poste de secrétaire de mairie. C'est avec beaucoup de tristesse qu'au début 2023 je cesserai cette activité que j'ai passionnément aimée. Il faut s'y résoudre, à 67 ans, même si on est toujours jeune... dans la tête... les douleurs diverses et variées rappellent un fait indiscutable le temps a passé. Il est même passé beaucoup trop vite.*

*Je me rappelle comme si c'était hier, en août 1980, j'avais alors 24 ans, la visite de l'ancien maire Yvon Giroux à l'école que je venais d'investir. Je me souviens ses paroles : « Je n'ai encore trouvé personne comme secrétaire. Est-ce que vous pourriez me dépanner le temps de chercher quelqu'un ? »*

*Je ne sais pas si Yvon Giroux a beaucoup cherché mais je sais que ce monde de papiers qui m'était totalement inconnu et surtout ce service rendu aux habitants m'a infiniment plu et j'y ai pris goût. Tout m'était inconnu. Depuis j'ai fait quelques progrès... je sais même me servir d'un ordinateur...*

*Car en fait le plus pénible pendant plus de 42 ans furent les dernières années avec les dématérialisations, les numérisations, les sites internet et l'abandon, la disparition des services d'aide et de soutien :*

*-la perception puis la trésorerie maintenant Service de Gestion Comptable ;*

*-la gendarmerie maintenant regroupée et éloignée géographiquement et humainement ;*

*-les services préfectoraux qui se réduisent comme peau de chagrin ;*

*-la poste et ses courriers maintenant que tout passe par internet ;*

*-et toutes ses personnes présentes et accessibles à qui il était si facile de téléphoner et qui, après avoir parlé du temps et de la santé, nous renseignaient, nous aidaient, nous informaient, nous soutenaient.*

*À la mairie comme dans la vie tout devient virtuel et déshumanisé. Il est donc temps pour moi de me dématérialiser aussi.*

*À n'en pas douter la commune va continuer à vivre. Un nouveau ou une nouvelle viendra vous épauler à la mairie et je lui souhaite d'y trouver autant de satisfaction et de plaisir que moi. Il me reste 6 mois pour lui expliquer pourquoi j'ai autant aimé le travail, la commune et ses habitants.*

*Pour finir permettez-moi de dresser la liste des maires ou faisant fonction à qui j'adresse mes remerciements où qu'ils soient.*

*Yvon GIROUX  
Jean VINCENT  
Jean-Marc ROUX  
Raymond GIROUX  
Robert PERBET  
Alain FOUILLIT*

*Bonne route.*

*Et avec toute mon émotion... »*

## HARMONISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Une délibération relative à l'organisation du temps de travail du personnel communal a été proposée à la commission paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Après approbation par cette instance le 12/04/2022, la collectivité a défini les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail du service administratif et du service technique.

## BONS D'ACHAT DE NOËL

Il a été décidé de renouveler les bons d'achat pour la fin de l'année à l'agent communal, le secrétaire de mairie et cette année à la responsable de la bibliothèque.

## ATELIER CHANTIER D'INSERTION

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner de mission cette année. La compétence « gestion du chantier d'insertion intercommunal » est du ressort de la Communauté de Communes (CCRHA).

## TÉLÉPHONE

Un nouveau contrat a été mis en place avec la suppression de la ligne fax inutile maintenant, les deux mobiles en illimité (maire et agent), et les lignes mairie (avec l'achat d'un triple poste fixe).

Pour le téléphone mobile de l'agent qui travaille aussi dans la commune de Connangles, il ne sera pas demandé de participation aux frais à cette autre commune.

## GESTION ADMINISTRATIVE

### FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE CRAPONNE SUR ARZON

Création du Service de Gestion Comptable de Langeac

Le point est fait sur le transfert et les modifications qu'elle provoque.

Le chef du poste Jean-Fabrice Abriel est venu en mairie pour présenter la nouvelle structure et le nouveau fonctionnement. Deux réunions secrétaire de mairie ont été programmées.

Ce changement n'a pas été facile à gérer...

### SERVICE DE GESTION COMPTABLE (SGC) DE LANGEAC

PAYFIP : Le service de paiement en ligne proposé par le SGC est présenté.

Quand bien même cette solution de paiement ne serait pas obligatoire pour notre collectivité (montant de nos recettes encaissées inférieur au seuil d'obligation), il s'agit d'un nouveau service que l'on peut mettre en œuvre.

Ouï cet exposé et après délibération le Conseil Municipal, par 4 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention décide de mettre en place PayFip.

ESPECES : Courrier du Comptable Public.

« Pour votre information et celle de vos usagers, à compter du 1er janvier 2022, les centres des finances publiques n'accepteront plus les paiements en espèces. Seul le paiement par carte bancaire sera autorisé.

Le paiement en espèces restera toutefois possible, chez un buraliste agréé. »

## CONTRÔLE DE SÉCURITÉ SALLE DES FÊTES

La visite de la commission de sécurité s'est déroulée le 30 septembre 2021. Avis favorable avec quelques prescriptions. Le Procès-Verbal est disponible en Mairie.

## URBANISME EN LIGNE

Le 1er janvier 2022, mise en œuvre de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme.

## OPÉRATIONS IGN

Par arrêté préfectoral valable 5 ans, les agents IGN chargés des opérations de géodésie, de nivellement, de gravimétrie, de stéréo préparation, de levée des données, de révision des cartes, de l'installation de repères et bornes et de l'inventaire forestier national sont autorisés à accéder aux propriétés publiques ou privées closes ou non closes.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement s'est déroulé sur le territoire de la Commune du 20 janvier 2022 au 26 février 2022. Madame Justine PLANCHON était l'agent recenseur. Sa rémunération a été fixée après délibération et vote.

## ANTENNE TÉLÉPHONIE

### MAZEYRAT D'ALLIER

Alain Fouillit a fait le point sur les actions de soutien pour la Ferme Salgues par la CCRHA. Il a été surpris par l'absence des grands élus et de la presse à la manifestation.

Le Conseil Municipal soutient les agriculteurs.

## LOCATIONS COMMUNALES

### LOCATION ANCIENNE ÉCOLE

Le conseil Municipal a étudié les deux propositions de fourniture de gaz pour l'ancienne école.

Vitogaz et Butagaz ont envoyé des devis.

Après délibération il a été décidé de retenir la proposition de Vitogaz. (Pour 6 contre 0 abstentions 2).

## ENTRETIEN DES LOCATIONS

Les locataires ont été contactés par écrit pour faire respecter une des clauses des baux locatifs : l'entretien des terrains.

Le 1<sup>er</sup> courrier n'ayant pas eu de suite favorable, un locataire a été recontacté par courrier recommandé avec copie à la personne garante.

Il a été demandé des éclaircissements sur un éventuel élevage d'escargots sur un terrain communal. Les nettoyages ont été effectués ou programmés.

## ENTRETIEN CHAUFFAGE

Les frais d'entretien du poêle à granulés de la location sise 1 impasse de la bise au bourg seront répercutés sur le locataire (Remplacement de l'allumeur).

## LOCATION HARNY

Le Conseil Municipal a fait le point sur la fin de la location de M. Nicolas HARNY à l'ancien presbytère en sa présence.

À l'ancien presbytère, la location a pris fin.

M. Harny a expliqué sa nouvelle situation professionnelle et familiale.

Un courrier est parvenu en mairie. Le départ retenu par le locataire a été le 30 avril 2022 (1 mois de préavis pour raison économique).

Le Maire a fait le point sur le départ du locataire Nicolas HARNY.

Le Conseil Municipal a accepté le prêt du camion communal pour le déménagement.

L'état des lieux a été effectué en sa présence.

L'employé communal a fait tous les travaux d'entretien extérieur qui n'avaient pas été faits.

Des devis de nettoyage et de réparations d'entretien ont été demandés à des entreprises spécialisées.

D'autres devis ont été demandés pour le doublage et l'isolation des pièces à vivre.

L'installation d'un chauffage central aux granulés est à l'étude pour remplacer le vieux chauffage actuel au mazout.

Le Conseil Municipal a rappelé les restes à payer dus par le locataire.

Le Conseil Municipal a accepté le départ de M. Harny Nicolas et la fin de son bail au 30 avril 2022.

Le logement a été remis à la location tout de suite, la réalisation des travaux est programmée avant le 15 août 2022.

## NOUVEAUX LOCATAIRES

Une famille, après avoir visité le logement et les dépendances de l'ancien presbytère, a demandé de louer cette habitation au Bourg de Saint Pal de Senouire.

Mme MARCHISET Aurélie / M. TURPIN Mathieu et leurs enfants Léa et Théo désirent installer leur résidence principale dans ce bâtiment communal.

M. le Maire a proposé une location mensuelle de 500 Euros Hors Charges (ordures ménagères, entretien

chaudière, eau, assainissement) qu'ils sont prêts à accepter. Toutefois à l'installation du nouveau chauffage central aux granulés le loyer mensuel passera à 550 euros.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de louer l'ancien presbytère et ses dépendances, à Mme MARCHISET Aurélie / M. TURPIN Mathieu et leurs enfants Léa et Théo à compter du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2022 ;
- de fixer à 500 euros le loyer mensuel puis 550 euros à l'installation du nouveau chauffage central (chaudière aux granulés) ;
- de fixer la caution à un mois de loyer (500 €) ;
- de demander à la signature du bail un tiers se portant garant pour les loyers ;
- de demander une attestation d'assurance aux locataires ;
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de location ;
- de charger le Secrétaire de Mairie et le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Langeac du recouvrement des loyers.

## EAU POTABLE ASSAINISSEMENT

### EAU POTABLE

Gilles Vessayre 2<sup>ème</sup> adjoint, responsable du service, a fait régulièrement, à chaque réunion, le point sur les dossiers et ses diverses interventions.

Pour le nettoyage des réservoirs des entreprises seront contactées.

Lors des traitement au chlore, les habitants devront être prévenus par les conseillers.

Gilles Vessayre a fait le point sur la mise en route de la télésurveillance.

Les analyses sont conformes aux normes actuelles (même l'arsenic).

La chloration a été effectuée sur les réseaux de la commune, de Serres et de Pissis.

2 branchements ont été réalisés : Farget à Combres et Rousset au Breuil.

### QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

Le rapport annuel de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes : bilan 2021 sur les cinq dernières années. À noter la conformité bactériologique et la conformité chimique de tous les réseaux de la commune.

## ASSAINISSEMENT

Présentation du rapport de visite de la station d'épuration type roseaux au bourg.

Le prélèvement réalisé en évidence un rejet de qualité satisfaisante, à l'exception des matières en suspension dont la concentration apparaît légèrement élevée.

## EAU LE CHOMET

Le village du Chomet n'avait plus d'eau potable le 19 décembre 2021. Le Service des Eaux de l'Agglomération responsable de cet approvisionnement a été prévenu. Le service n'a pas pu intervenir pour la distribution de l'eau en bouteilles. Après renseignements cette panne était connue depuis plusieurs jours. Il est donc dommage qu'en 2021 on puisse laisser des fermes et des maisons sans eau potable. Le Maire et le 2ème adjoint se sont chargés de l'approvisionnement en eau du village.

## CONVENTION ASSAINISSEMENT

Renouvellement de la convention d'assistance technique du Département (cotisation annuelle 174 €) en matière d'assainissement et de protection de la ressource en eau potable pour l'année 2022.

## INTERCOMMUNALITE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT ALLIER



### NUMEROS UTILES

**Colibri, le transport à la demande :**

**06 72 04 04 48**

**Guichet unique enfance - jeunesse :**

**06 49 15 48 89**

**Siège de la Communauté de communes :**

**04 71 77 26 51**

**Antenne de Paulhaguet :**

**04 71 76 98 68**

« Colibri » est un service de transport à la demande mis en place pour donner suite au constat du déficit de transport en commun dans nos territoires ruraux.

Ce manque de mobilité pénalise certaines personnes âgées qui préfèrent ne plus conduire, ou qui ne le peuvent plus, mais également les personnes sans voiture ou sans permis, quel que soit leur âge.

Ce service de transport à la demande permet aux habitants de se déplacer pour réaliser les activités de la vie quotidienne : Faire les courses / Faciliter la vie sociale / Rendre visite à des proches / Rendez-vous en matière de santé.

Tous les habitants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes sont concernés. Lors de votre première réservation, quelques renseignements vous seront demandés pour votre inscription.

4 trajets par mois (1 aller/retour = 2 trajets)

4 € le trajet

Sur tout le territoire de la Cté de Communes

Hors territoire de la Cté de Communes, les premiers 25 km sont pris en charge par "Colibri" puis, les restants par les usagers

La 1ère heure d'attente est prise en charge par "Colibri" puis l'attente supplémentaire par l'utilisateur

Possibilité de covoiturage si c'est possible, 2 € par usager et par trajet

Pour les enfants de moins de 18 ans, les trajets seront déduits sur ceux de leurs parents

Réservez la veille avant midi au plus tard

Réservez au

06 72 04 04 48

du lundi au vendredi de 8h à 12h

Autres suppléments à la charge de l'utilisateur :

- Dimanches et Jours fériés

- Nuit : avant 7h et après 19h



## TELEPHONIE

Le sujet est abordé en faisant le point sur les différentes informations parvenues en mairie notamment celles fournies par l'AMRF 43 et M. Arcis. La commune bénéficie par arrêté ministériel d'un pylône de téléphonie mobile dit « 4G Fixe » à déployer par l'opérateur SFR.

Cette nouvelle infrastructure accueillera le réseau SFR uniquement et permettra de faire de la téléphonie mobile et de l'internet à la maison par le réseau 4G.

La mairie a reçu un courrier de la part de l'opérateur lui indiquant la zone de recherche pour l'implantation du projet.

Il est très important pour le Conseil Municipal que la zone desservie soit la plus étendue possible et qu'il n'y ait aucune nuisance.

Plusieurs séries de mesures ont été effectuées sur la commune. Les quatre opérateurs s'accordent sur la nécessité d'une amélioration de couverture. Ils imposent néanmoins deux sites : d'abord un premier pour couvrir le Bourg / Clersanges ; un deuxième plus tard pour couvrir Combres.

Dossier validation SAINT PAL DE SENOUIRE pour site SFR New Deal 4 G Fixe.

Dans le cadre du projet New Deal géré par l'état et par décret ministériel, l'objectif étant d'améliorer internet dans les maisons ainsi que la 4G téléphonie mobile sur la commune de SAINT PAL DE SENOUIRE.

Le site retenu est l'ancienne antenne de télévision au bourg (parcelle propriété de TDF).

L'accès présent (Servitude de passage) sera nivelé et empierré. Les propriétaires sont prévenus.

Les travaux sont prévus en 2022 avec mise en service en 2023.

## ORGANISMES DE GROUPEMENT

### SICTOM

La compétence ordures ménagères va passer aux communautés. Ainsi la CAPEV (Agglomération du Puy en Velay) va récupérer le Sictom des Monts du Forez. Quid des tournées des communes (St Pal, Collat, Berbezit, St Prejet) qui font partie de la CCRHA (Rives du Haut Allier). Solutions à trouver en 2022.

Les déchèteries d'Allègre et La Chaise Dieu ne seraient plus accessibles pour les habitants de St Pal

qui devraient se rendre à Brioude. Difficile. À suivre.

Gilles Vessayre représente la commune et participe aux différentes réunions.

## GENDARMERIE : REGROUPEMENTS

Une opération " #présentpourlesélus " conduite par la Gendarmerie Nationale a été mise en place.

La Gendarmerie s'est organisée en début d'année en BGE (Brigade de Gestion des Événements).

Certains maires ont évoqué les problèmes rencontrés et certaines incohérences. Les élus de St Pal avaient soulevé depuis le début ces difficultés.

## INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP)

due par les opérateurs de communications électroniques et confiant au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire la collecte, la gestion et le contrôle de ladite redevance.

## SITES CASADÉENS

Après délibération et vote (Contre 6 Pour 0 Abstentions 2) la commune n'adhère pas aux sites casadéens.

## SYNDICAT DES EAUX DU BRIVADOIS

Avis favorable à la modification du périmètre avec les départs des communes de Cistrières, Blassac et Connangles.

## AIDE SOCIALE

### CCAS

Il a été décidé de ne pas organiser le repas de fin d'année à cause des restrictions COVID19 et pour ne pas faire prendre de risques à nos aînés.

Des colis de Noël ont été confectionnés comme l'année dernière. Ils ont été distribués aux ayants droit par Annie Filaire et Catherine Pierrot.

### ÉTAT CIVIL

Naissance à la Grange sur la Commune de la petite Agnès. Félicitations aux heureux parents. Longue et bonne vie pour Agnès.

### DON CCAS

Un don au CCAS a été fait par Mme Courteix pour le prêt d'un banc à l'occasion d'un pique-nique privé.



101 ANS ÇA SE FETE

André Soubeyre a 101 ans. Doyen de la commune de Saint Pal de Senouire, il a reçu la visite du Maire Alain Fouillit et de la Conseillère Municipale Annie Filaire. Le cadeau d'usage et l'indispensable gâteau n'ont pas été oubliés pour dire à André Soubeyre tout le respect et toute l'amitié que nous lui témoignons. Bien sûr, retour de la Covid oblige, la délégation était restreinte mais tous, de près ou de loin, nous avons pensé ce jour-là à notre doyen.

## ACTIVITES

Projet multi services

L'étude du projet est lancée.



## AU BOUILLON PROJET MULTI-SERVICES

Plusieurs réunions en mairie et sur le terrain ont été organisées avec Stéphane Fraycenon, Directeur opérationnel InGé43 au Conseil Départemental de la Haute-Loire, en présence de Gérard Beaud Président CCRHA, d'Eric Andron, Architecte au CAUE et Barbara GANDRIAUX Référente Territoriale Pays de Lafayette et référente départementale "Ville durable" à la DDT, avec les représentants de la Municipalité, du Parc Livradois Forez, de la DDT, du CAUE, de InGé43, de la CCRHA et Justine Planchon.

## CONVENTION INGE43

AGENCE D'INGÉNIERIE DES TERRITOIRES DE LA HAUTE LOIRE

Un nouvel outil du Département pour aider les collectivités de Haute-Loire dans la réalisation de leurs projets.

- Assainissement collectif ;
- Alimentation en eau potable ;
- Protection de la ressource en eau ;
- Gestion des eaux pluviales ;
- Défense Extérieure contre l'Incendie ;
- Qualité des eaux superficielles ;
- Profil des eaux de baignade ;
- Aménagement (espaces publics, projets urbains,...) ;
- Voirie et ouvrages d'art ;
- Construction, réhabilitation, extension d'équipements publics (mairie, établissements d'enseignements ou périscolaires, équipements sportifs et culturels, équipements touristiques, aires de covoiturages, etc.) ;
- Équipements ou stratégies touristiques ;
- Informatique sous l'angle sécurité des systèmes d'information (configuration des infrastructures, systèmes d'exploitation, logiciels standards utilisés, conditions de sécurité d'accès aux applications, sécurité Internet, politiques de sauvegarde et d'archivage).

Le conseil municipal a décidé d'approuver les projets de statuts de L'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire, d'adhérer au dit établissement, d'approuver le montant de la cotisation annuelle correspondante qui s'élève à 50 €/an.

## CONVENTION AVEC LA COMMUNE

« Pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, le département met à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, de la prévention des inondations, de la voirie, de la mobilité, de l'aménagement et de l'habitat une assistance technique dans des conditions déterminées par convention». (Article L 3232-1-1 du Code général des Collectivités Territoriales)

Au regard de l'article R3232-1 du CGCT, « Peuvent bénéficier de l'assistance technique mise à disposition par le département, instituée par l'article L. 3232-1-1

1° Les communes considérées comme rurales en application du I de l'article D. 3334-8-1, à l'exclusion de celles dont le potentiel financier par habitant, tel qu'il est défini par l'article L. 2334-4, était, pour l'année précédant la demande d'assistance, supérieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 5 000 habitants ;

2° Les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 40 000 habitants pour lesquels la population des communes répondant aux conditions fixées par le 1° représente plus de la moitié de la population totale des communes qui en sont membres ;

3° Les établissements de coopération intercommunale comprenant une moitié au moins de communes membres situées en zone de montagne, au sens des articles 3 et 4 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ». La présente convention se limite au seul champ des collectivités éligibles. Au regard des critères évoqués précédemment, la commune de Saint Pal de Senouire est éligible à l'assistance du Département à la date de signature de la présente convention.

## OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre d'intervention d'InGé43 dans sa mission d'assistance auprès de la commune, Maître d'Ouvrage, sur l'opération suivante :

Création d'un café-épicerie multiservices

## DESCRIPTIF DE LA MISSION D'ASSISTANCE D'INGÉ43 :

Recensement des besoins du porteur du projet et des objectifs de la collectivité, déclinés selon les deux scénarios de projet

Diagnostic visuel du bâtiment, de ses annexes techniques, de son environnement immédiat, de ses modalités d'accès

Analyse de la préfaisabilité des deux scénarios de projet (recensement et caractérisation des facteurs juridiques, administratifs, techniques et financiers susceptibles d'interférer avec l'opération : contraintes architecturales, environnementales et techniques, contraintes d'accessibilité, contraintes en termes d'urbanisme, de respect d'une législation particulière, contraintes de délais, contraintes budgétaires, financements envisageables...)

Le cas échéant, détermination des études et diagnostics préalables nécessaires (diagnostics divers, étude de sol, levés topo, levés de l'intérieur et de l'extérieur du bâtiment, ...)

Calage du calendrier opérationnel.

Lecture faite de la proposition, le Conseil Municipal l'a acceptée et a autorisé M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

## BIQUE-BAG

**TARIFS**

	2 PERS	3-4 PERS	5 PERS	6-12 PERS MAX
RANDO 1/2 JOURNÉE	35€ /pers	26€ /pers	18€ /pers	18€ /pers
RANDO 1 JOURNÉE	50€ /pers	36€ /pers	28€ /pers	26€ /pers
BALADES ANIMÉES	45€ /pers	30€ /pers	22€ /pers	20€ /pers

**INFOS PRATIQUES**

Votre équipement: Chaussures fermées / eau / protection solaire / une grille à vide.  
Pas d'accès poussette: préférez le porte-bébé!

**POUR NOUS REJOINDRE:** Hameau de Serres, 03440 ST PAL DE SENOUIRE

**Randonnées et balades animées avec des boucs**

06.67.28.96.34  
biquebag.baladebouc@gmail.com  
@ Bique.Bag

Mai / Juin / Juillet / Août / Septembre

-La bibliothèque s'est fournie à la MDHL pour environ 500 ouvrages en prêt. Nous avons également quelques documents en fonds propre. Mais la bibli, c'est aussi de l'animation culturelle ! Sont d'ores et déjà prévus : une animation jeunesse sur la cuisine et les sciences, une foire aux livres avec Allègre et La Chaise Dieu, des ateliers d'écriture à St Pal et en EPHAD à Allègre. D'autres animations sont en cours de construction. Avec la bibli on a également accès à de la musique et du cinéma.

-Renouvellement du partenariat avec le service Altithèque de la MDHL, c'est la plateforme numérique de la Médiathèque qui permet de regarder des films, écouter de la musique, s'auto-former, etc... directement depuis chez soi via internet.

**BIQUE-BAG**

BIQUE-BAG, c'est cinq salubres boucs: Nourah, Mashu, Atlas, Tikal et Ouppo et Elou, le «Mama Cabra»... Les multiples races de nos troupeaux: Resopet et Complicité!

En famille ou entre amis, rejoignez la joyeuse troupe des boucs voyageurs, pour parcourir les paysages forestiers du PARC NATUREL REGIONAL LEVRADES FOREZ, dans une ambiance conviviale!

**BOUCS CASTRÉS** élevés au biberon, calms, dociles et joueurs, ils ne sentent pas mauvais!

**VENEZ PARTAGER** notre amour des animaux de la nature et de l'aventure!

**ACTIVITÉ INSOLITE** de pleine nature à 970m d'altitude!

**Randonnées avec les Biquets**

Après avoir rencontré et équipé les boucs, nous choisissons ensemble l'itinéraire qui vous convient le mieux, de la balade familiale à la marche plus sportive.

A votre arrivée et sur les chemins balisés, Le «Mama Cabra» vous guidera!

**Randonnées à la 1/2 journée**  
Entre 1h et 2h30 de marche  
Pause collation fournie par BIQUE-BAG.  
Durée totale de l'activité: 2h30-3h, selon l'itinéraire choisi.

**Randonnée à la journée**  
Entre 2h et 4h de marche  
Pause collation fournie par BIQUE-BAG.  
Pique nique du midi à votre charge.  
Durée totale de l'activité: 5-6h, selon l'itinéraire choisi.

**Balades Animées de «Mama Cabra»**

Chaque balade animée commence par un temps d'approche des animaux. Une collation vous sera offerte.

**Balade Contée: «De Bique en Boucs»**

«Embarquez pour un périple comté, au cœur d'une forêt de montagne enneigée, pour découvrir le merveilleux royaume de Blanche et ses dix-neuf compagnons de voyage à cheval.»

**Balade et Sieste Musicale**

«Promenez vous dans les bois, avec les boucs et profitez d'une sieste musicale, bercés par le doux son du Harid-pari.»

**Balade Cueillette avec les Boucs**

Le succulent sirop de la vieille bique!  
«Récolte de jeunes pousses de confitures et transformation en sirop. Minéral»  
Cueillette saisonnière: Mois de Mai / Juin

Temps de marche: environ 1h  
Activité gratuite pour 2-10 ans

Voyagez léger!  
En 2024 les boucs pourront porter des offrandes dans leurs sacoches (1)

## CABINE A LIVRES

Les travaux ont été effectués par l'entreprise Moutte avec beaucoup de professionnalisme.

Justine Planchon gère ce nouveau service de lecture. Un panneau a été implanté pour indiquer la « Cabine à livres ».

Le site de libre-échange de livres place de la Senouire est en fonctionnement. De bons retours et de bonnes remarques arrivent en Mairie.

## ACTIVITES CULTURELLES

Le samedi 2 juillet s'est déroulée une sympathique inauguration à Saint Pal de Senouire.

En présence des élus communaux et départementaux, et d'une assistance très intéressée, les nouvelles activités culturelles ont été présentées par Justine Planchon, animatrice bénévole de la bibliothèque mais pas seulement. Cabine à livres, Altibox, Jeux de cartes et de société, rencontres, échanges, convivialité, café, tisane, couvige... sont à la disposition de toutes et de tous. Vous êtes dès à présent les bienvenus.

La culture doit être présente partout et le vivre ensemble est tellement important.



## ACTIVITÉ TOURISTIQUE BIQUE-BAG

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser la pose de panneaux BIQUE-BAG (promenades avec des boucs) sur le territoire de la commune et le long des voies communales. En ce qui concerne les voies départementales, contact devra être pris avec les services compétents du Département. En souhaitant beaucoup de succès dans cette activité.

## BIBLIOTHEQUE

Claude TISSEUR Adjoint

Justine PLANCHON Animatrice

## BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Justine Planchon communique les informations suivantes :

- La Bibliothèque a ouvert en janvier.
- Nous sommes en partenariat avec la Médiathèque Départementale, la Com. Com. du Haut Allier, Allègre et La Chaise Dieu et peut-être bientôt d'autres biblis.

SOIREE DU 08 JUILLET 2022



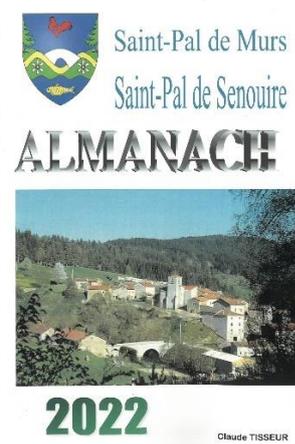
Venez profiter d'un moment convivial sur l'esplanade de St-Pal-de-Senouire ce vendredi 08 juillet, à partir de 19h.

Apportez votre repas à partager et venez jouer avec tout le monde ! Le barbecue public sera allumé et à disposition de tous pour faire griller des victuailles. Des jeux tout public seront mis à votre disposition.



ALMANACH COMMUNAL 2022

Claude Tisseur 1er adjoint propose un almanach 2022 qu'il a créé pour la commune. Le Conseil Municipal souligne la qualité et la quantité du travail effectué. Il a été décidé de faire prendre en charge par le budget communal les frais d'impression et de reliure. Un exemplaire sera offert aux habitants de chaque résidence principale. Le prix de vente est fixé à 10 € pour les autres. D'excellentes réactions sont parvenues en mairie.



## SECTIONS

### RÔLE D'AFFOUAGE 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pal de Senouire, après délibération, a établi le rôle d'affouage pour la forêt sectionale de Clersanges Pissis Molimard Le Sap. Liste identique à celle de l'année dernière.

### SECTION COUPE DE BOIS 2022

La proposition de l'ONF est acceptée sachant que les ayants droit n'ont exprimé aucun désaccord. Passage en coupe dans la parcelle 1-B et avancement du passage en coupe de la parcelle 2 d'une année afin de regrouper les parcelles 1-B et 2 en seul lot.

### PARCELLES DU VILLAGE DE CLERSANGES

#### \* Demande Boyer-Pierson

Il faut faire le point avec les demandeurs de l'acquisition de la parcelle AC 169.

#### \*Demande Liaugier

Pour donner suite au courrier de la famille Laugier, le Conseil Municipal a souhaité que :

- Le demandeur choisisse le géomètre expert ;
- Qu'il passe commande du document d'arpentage ;
- Qu'il prenne les frais à sa charge.

En effet cette procédure a toujours été demandée dans tous les cas de vente d'une partie de parcelle. Il n'est pas possible de changer ce qui a été appliqué à d'autres précédemment. De fait la demande de conditionner le remboursement à la commune à une réponse favorable de la consultation des électeurs n'est pas retenue.

Le conseil accepte de lancer la procédure pour l'acquisition de la parcelle AC 179, dès que le document d'arpentage sera fourni.

#### \*Demande Belleville

Le Conseil Municipal a évoqué un projet d'acquisition de la parcelle AE 172 au village de Clersanges.

Après avoir étudié les plans et en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'émettre un avis défavorable.

Le conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à la vente de la parcelle AE 172. 5 voix contre 0 pour 2 abstentions.

#### \*Demande Lenne

Par courrier reçu en Mairie, Mme Lenne redemande l'acquisition de la parcelle AB50.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'organisation de la consultation des électeurs.

LES DEMANDES FERONT L'OBJET D'UNE CONSULTATION SIMULTANEE DES ELECTEURS DU VILLAGE DE CLERSANGES.

## VIE ASSOCIATIVE

### CHASSE ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale de la Chasse de Saint Pal de Senouire s'est déroulée JEUDI 07 JUILLET 2022, sur convocation de Claude Tisseur 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, dans la Salle de la Mairie, en présence d'un représentant de la Fédération Départementale.

### BUREAU 2022

Président, GAGNAT Emmanuel Connangles

Vice-président, Jean-Marc ROUX, St Pal

Secrétaire, Marc ROUGIRON, Brioude.

Trésorier, Frédéric NOYEL, St Pal

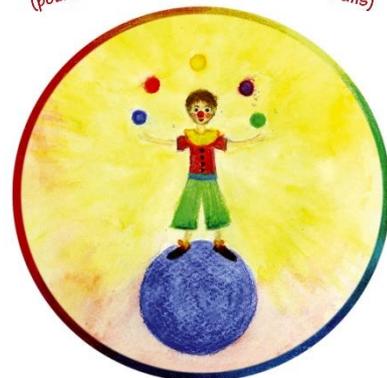
Membres actifs, DIONNET Christophe Vernassal,

MONATTE Fabrice Montclard, SOULIER Matthieu Saint Pal et Claude TISSEUR Saint Pal

### ASSOCIATION CIRQUE : FARANUKA

Au village de La Bastide une association a vu le jour : Cirque FARANUKA. Le président est Alexander POHL. Pour cause de COVID le stage d'été a été reporté en août.

École du  
**Cirque Faranuka**  
(pour des artistes prometteurs de 6 à 14 ans)



tous les mercredis :

14h - Allègre

16h - St-Pal-de-Senouire

renseignements et inscriptions sur :  
07.84.23.04.99 / contact@faranuka.de

**Saint Pal de Senouire**  
**semaine du cirque**  
**pour enfants et jeunes**  
(entraînement au cirque le matin et activités diverses l'après midi)



Grande représentation du cirque le 21 août à 20h

Pour les inscriptions et plus d'informations :  
06.08.45.38.23 / contact@faranuka.de  
facebook : École de cirque Faranuka

reporté!

**du 15 au 21 août 2022**

## CORMORANS

Pêcheurs et chasseurs sont actuellement soumis à des attaques en règle mettant en cause leur gestion de l'espace rural, y compris devant les tribunaux administratifs.

Les équilibres sont remis en cause, d'abord dans le domaine halieutique par la prédation exercée sur les populations piscicoles. Si la loutre et le héron ont toujours fait partie de la faune locale, leur prolifération incontrôlée favorisée par une protection outrancière conduit inexorablement à la disparition de poissons emblématiques du Haut-Allier (saumon, truite fario, ombre commun, etc...). Ils doivent être régulés de façon drastique. Le cormoran, espèce non indigène protégée au mépris des règles élémentaires de protection de la nature, doit être chassable sur la rivière Allier et les eaux closes au même titre que le raton laveur, nouveau prédateur des ruisseaux.

Les sociétés de pêche du bassin versant Allier représentant 6500 adhérents, l'association protectrice du saumon et la fédération départementale de pêche de la Haute-Loire demandent, au vu de l'amplitude et de l'augmentation des dégâts constatés sur le cheptel piscicole par ces oiseaux depuis l'automne 2021 et l'arrêt des tirs de régulation, le rétablissement immédiat des autorisations de régulation du grand cormoran sur l'ensemble des cours d'eau et

des eaux closes de Haute-Loire et une augmentation significative des quotas de tir dans l'attente d'une prochaine modification de la réglementation européenne.

Le Conseil Municipal a décidé par 6 voix pour, 2 abstentions et 0 contre, de soutenir la motion des Associations de Pêches et de Chasse en précisant unanimement que d'autres problèmes devraient être traités de la même façon : les sangliers qui détruisent les terrains agricoles...

## FÊTE DE LA PÊCHE

Cette année elle ne s'est pas déroulée à l'esplanade du moulin au bourg de St Pal mais à l'étang du Breuil à La Chaise Dieu.

## FÊTE COMMUNALE 2022

Le devis de l'entreprise ARTIFEUX a été retenu pour le feu d'artifice qui sera tiré si c'est autorisé. L'emplacement des auto tamponnantes est retenu par M. BOSC.



**AFM**  
**TÉLÉTHON**  
**INNOVER POUR GUÉRIR**



TELETHON St Pal / Berbezit  
Samedi 30 octobre 2021

Organisé par les motards et un groupe de bénévoles

En journée

Balade motos quads

A partir de 19 h 30

Repas suivi d'une soirée dansante

Ouvert à tous !

**RESPONSABLES ORGANISATEURS**

Motos/Quads

Beaune Christian

Kevin Bard

Repas uniquement

Alain Fouillit

Jean-Claude Plouzenec

Tous les bénéfices sont intégralement versés au  
**TELETHON.**

Le samedi 30 octobre, le Téléthon a de nouveau été organisé à Saint Pal de Senouire en association avec Berbezit pour la dixième fois. Ce fut une journée exceptionnelle avec une température automnale le matin et légèrement brumeuse, printanière la journée, tiède et ensoleillée et hivernale en fin d'après-midi, mais où les adeptes de sport mécaniques se sont retrouvés puisqu'ils étaient plus de 130 participants. Motos et quads ont parcouru depuis l'aurore jusqu'au crépuscule les circuits sécurisés, préparés par des organisateurs bénévoles, responsables et professionnels. Aucun incident n'a été à déplorer et la journée s'est terminée dans l'allégresse autour d'un repas préparé par la société Rosigneux de Craponne. 180 personnes ont participé à ce repas dont Jean-Pierre VIGIER, Député, et Laurent DUPLOMB, Sénateur (merci pour leur présence) et les bénéfices amassés durant cette manifestation sont destinés à l'association du TELETHON. Félicitations à tous pour cette solidarité sans faille qui est toujours d'actualité dans notre petite commune.



**MANŒUVRES DES POMPIERS  
D'ALLEGRE  
RESTEZ PRUDENTS**

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**



## LES BUDGETS

À l'unanimité, les COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 de la Commune, des villages, des sections, du CCAS ont été approuvés.

À l'unanimité les COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC de la Commune et CCAS ont été approuvés étant conformes aux écritures communales.

À l'unanimité, les BUDGETS 2022 de la Commune, des villages, des sections, du CCAS ont été approuvés.

Les taux municipaux restent inchangés pour 2022 :  
TFB : 31,72% TFNB : 77.04%.

Exécution avant vote

Afin de ne pas pénaliser les entreprises travaillant pour les communes, le Conseil Municipal a autorisé le maire à continuer en 2022 jusqu'au vote du budget à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2021.

## SUBVENTIONS COMMUNALES 2022

CCAS St Pal de Senouire	2 000.00
ASSOCIATIONS	
À REPARTIR AVEC DELIB	390.00
ADAPEI 43	80.00
ADMR	100.00
AFM TELETHON	50.00
ANCIENS COMBATTANTS ST PAL	100.00
APAJH 43	50.00
ASSOCIATION CHASSE ST PAL	100.00
ASSOCIATION PECHE SENOUIRE	120.00
COLLEGE LA CHAISE DIEU	100.00
ECOLE ELEMENTAIRE LCD	100.00
GYMNASTIQUE LCD	50.00
LES CHEVEUX D'ARGENT LCD	80.00
LUTTE CONTRE LE CANCER 43	50.00
LCD BANQUE ALIMENTAIRE	100.00

PARMI LCD (Parents d'élèves)	100.00
PECHE ECOLE	0.00
SCLEROSES EN PLAQUES	50.00
VISITEURS HOPITAUX ALLEGRE	80.00
UKRAINE (Association des Maires)	500.00
CIRQUE FARANUKA Subvention de création et prestation 2021	1 000.00
<b>Total</b>	<b>3 200.00</b>



**Comptes Administratifs 2021 et Budgets 2022**  
**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	CA2021	BP2022
	<b>143 345.49</b>	<b>308 326.57</b>
Fournitures non stockables (EDF...)	5 144.39	7 500.00
Fournitures non stockables (EDF...) EAU	237.40	300.00
Fournitures non stockables (EDF...) ASST	251.00	300.00
Combustible	262.50	4 000.00
Carburant	1 580.41	3 000.00
Alimentation	100.00	200.00
Fournitures d'entretien	0.00	500.00
Petit équipement	347.81	500.00
Fournitures EAU		500.00
Fournitures ASST		500.00
Fournitures de voirie	0.00	500.00
Fournitures administratives	839.55	1 000.00
Achat EAU	1 252.85	1 400.00
Achat ASST	0.00	100.00
Locations	273.60	500.00
Entretien terrains	31.14	500.00
Entretien bâtiments	549.12	3 000.00
Entretien voies & réseaux	12 525.12	14 067.92
Entretien réseaux EAU	3 019.55	5 000.00
Entretien réseaux ASST	174.00	300.00
Entretien bois et forêts	127.44	1 000.00
Entretien matériel roulant	1 949.61	3 000.00
Maintenance	4 445.69	4 500.00
Assurances	2 678.76	3 000.00
Divers Services extérieurs	435.59	500.00
Analyses et autres EAU		1 000.00
Analyses et autres ASST		500.00
Rémunérations diverses (trésorier, DDT...)	0.00	100.00

Publications, fêtes, cérémonies	1 494.55	5 000.00
Mission	0.00	100.00
Frais postaux Télécommunication	1 918.48	2 500.00
Frais postaux Télécommunication EAU	262.20	300.00
Frais postaux Télécommunication ASST	0.00	
Services bancaires	0.00	100.00
Cotisations	0.00	100.00
Frais de garderie Sections	0.00	500.00
Remboursements de frais écoles	6 277.80	10 000.00
Autres services	0.00	300.00
Impôts TF	4 717.00	5 000.00
Autres impôts	0.00	100.00
Autres EAU	832.00	1 000.00
Autres ASST	0.00	200.00
Charges générales	51 727.56	82 467.92
Autres (cgfpt)	378.69	500.00
Personnel titulaire	13 168.08	13 500.00
Personnel non titulaire	4 583.31	4 700.00
Charges sociales	6 927.00	6 200.00
Autres charges	371.65	500.00
Charges personnel	25 428.73	25 400.00
Indemnités élus	19 377.96	20 000.00
Frais de missions	0.00	100.00
Retraite (Ircantec/patronale)	3 018.71	3 200.00
Formation élus DIF	224.16	400.00
Pertes sur créances irrécouvrables	0.00	100.00
Pertes sur créances irrécouvrables EAU	0.00	100.00
Pertes sur créances irrécouvrables ASST	0.00	100.00
Aide sociale du Département	0.00	150.00
Contributions organismes regroupement	519.63	570.00
Charges diverses	0.00	100.00
Subventions publiques	2 000.00	2 000.00
Subventions privées	1 110.00	3 200.00
Autres	4.20	100.00
Gestion courante	26 254.66	30 120.00
Intérêts	2 226.90	2 200.00
Intérêts EAU	263.53	220.00
Intérêts ASST	1 317.64	1 100.00
ICNE EAU Intérêts Courus Non Échus		219.61
ICNE ASST	0.00	1 098.03
Annulation ICNE N-1 EAU -307.45	-263.53	-263.53
Annulation ICNE N-1 ASST -1 537.25	0.00	-1 317.64
Autres Charges financières	0.00	100.00
Charges financières	3 544.54	3 356.47
Charges exceptionnelles	0.00	100.00

Titres annulés années antérieures	0.00	100.00
Charges exceptionnelles	0.00	200.00
Amortissements	20 047.93	20 047.93
Amortissements	3 086.07	3 086.07
Amortissements	23 134.00	23 134.00
Remb. Redevance Pollution EAU	0.00	
Remb. Redevance Modernisation Réseaux ASST	0.00	
Prélèvement FNGIR	10 502.00	11 000.00
Contribution TH coefficient correcteur	0.00	
CCRHA	2 466.00	2 500.00
CAPEV		21 000.00
FPIC	288.00	300.00
Atténuations de produits	13 256.00	34 800.00
Virement section investissement	0.00	108 848.18
Déficit de fonctionnement	0.00	0.00
<b>RECETTES</b>	CA2021	BP2022
	<b>202 682.52</b>	<b>308 326.57</b>
Vente EAU	6 088.18	6 000.00
Redevance Agence Pollution EAU	748.65	700.00
Redevance ASST	1 427.40	1 400.00
Redevance Agence Modernisation Réseaux ASST	97.02	90.00
Location compteurs EAU	0.00	
Coupes de bois Sections	0.00	500.00
Dépôts bois	0.00	100.00
Concessions cimetière	0.00	100.00
Remboursements divers	0.00	100.00
Services et ventes diverses	8 361.25	8 990.00
Impôts locaux	50 670.00	52 692.00
Attribution agglo	0.00	21 000.00
FPIC Fonds Péréquation Intercommunal	2 719.00	3 000.00
Autres reversements	0.00	100.00
Droits de mutation	9 951.01	5 000.00
Impôts et taxes	63 340.01	81 792.00
DGF forfaitaire	48 411.00	48 000.00
Dotation solidarité rurale	41 879.00	41 000.00
Fonds péréquation	1 502.00	1 500.00
Dotation Élus Locaux	6 141.00	6 000.00
Autres participations	1 622.00	100.00
Autres organismes dont Élections	169.29	100.00
Allocations compensatrices TF	2 912.00	2 576.00
Allocation compensatrice TH	0.00	0.00
Dotations et participations	102 636.29	99 276.00
Revenus des immeubles	13 800.00	10 000.00
Produits divers	3 621.78	500.00
Produits de gestion courante	17 421.78	10 500.00

Produits exceptionnels	0.00	0.00
Reprises subventions EAU	3 995.04	3 995.04
Reprises subventions ASST	1 906.35	1 906.35
Reprises subventions	5 901.39	5 901.39
Autres produits	547.20	100.00
Autres produits EAU	4 024.60	100.00
Autres produits ASST	450.00	100.00
Produits de gestion courante	5 021.80	300.00
Excédent fonctionnement		101 567.18
	Résultats	
	59 337.03	

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	CA2021	BP2022
	<b>38 770.18</b>	<b>216 980.00</b>
Reprise subventions EAU	3 995.04	3 995.04
Reprise subventions ASST	1 906.35	1 906.35
Reprises subventions	5 901.39	5 901.39
Emprunt	4 344.06	4 470.00
Emprunt EAU	967.43	1 000.00
Emprunt ASST	4 837.14	4 900.00
Remboursement Cautions		
Emprunts (Capital)	10 148.63	10 370.00
Terrains	0.00	100.00
Cimetière	0.00	35 000.00
Terrains	0.00	35 100.00
Mairie	0.00	500.00
Salle communale	0.00	55 000.00
Bâtiments communaux	564.00	3 000.00
Presbytère	3 878.30	500.00
Église	0.00	500.00
Couvent Bourg	0.00	500.00
Abri matériel	0.00	500.00
Moulin "Au bouillon"		10 000.00
Bâtiments publics	4 442.30	70 500.00
Aménagement Bourg	0.00	500.00
Voiries communales	8 400.00	79 608.61
Esplanade du Moulin	0.00	500.00
Travaux Sections	0.00	500.00
Voiries	8 400.00	81 108.61
Travaux Réseau EAU	3 115.00	4 500.00
Réseau ASST	0.00	500.00
Total réseaux	3 115.00	5 000.00
Matériel informatique	281.78	1 000.00
Autres acquisitions	6 481.08	8 000.00
Acquisitions	6 762.86	9 000.00

Déficit		0.00
Déficit		0.00

RECETTES	CA2021	BP2022
	<b>168 536.20</b>	<b>216 980.00</b>
Cautions des locations		
FCTVA	18 996.00	3 940.00
Affectation du Fonctionnement	98 614.20	0.00
Dotations Fonds divers	117 610.20	3 940.00
DETR voirie 2020	12 354.00	
DETR annexe salle des fêtes	6 638.00	
Région annexe salle des fêtes	8 800.00	
DETR salle des fêtes		15 000.00
FONDS199 salle des fêtes		20 000.00
Région BONUS RELANCE cimetière	0.00	14 906.00
Subventions	27 792.00	49 906.00
Emprunt travaux		
Emprunts	0.00	0.00
Amortissements	15 581.44	15 581.44
Amortissements	7 552.56	7 552.56
Amortissements	23 134.00	23 134.00
Excédent		31 151.82
Virement du fonctionnement		108 848.18
Résultats		129 766.02

CCAS

DEPENSES	CA2021	BP2022
	<b>3 228.44</b>	<b>3 728.82</b>
Repas et colis	3 065.45	3 095.82
Cotisations	133.00	133.00
Secours divers	29.99	500.00
RECETTES		
	<b>2 764.26</b>	<b>3 728.82</b>
Subvention Commune	2 000.00	2 000.00
Dons	764.26	300.00
Excédent		1 428.82
Résultats		-464.18



COUP DE MASSUE

La commune n'est plus éligible à la Dotation de Solidarité Rurale dite « cible ».

**Perte annuelle pour le budget : -27 188 €.**

En 2022 une garantie de sortie non renouvelable sera de 13 594.

C'est un coup très dur pour la commune : 28.17% de dotation en moins...



DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LEGALITÉ

Le Puy-en-Velay, le 1er juin 2022

Monsieur le maire,

La direction générale des collectivités locales vient de me transmettre des éléments d'information concernant la baisse significative de votre DGF pour l'année 2022. Aussi, je tenais à vous les communiquer.

En 2022 la commune ne remplit plus les conditions d'éligibilité à la fraction « cible » de la dotation de solidarité rurale car le potentiel financier par habitant diminue de 1,73 % et le revenu par habitant augmente de 16,36 %, classant ainsi la collectivité au 10 914<sup>ème</sup> rang (seules les 10 000 premières communes sont éligibles).

La collectivité perçoit, en 2022 uniquement, la garantie de sortie non renouvelable qui est égale à 50 % du montant perçu en 2021 au titre de cette fraction, soit 13 594 € (27 188€/2).

Mes services restent à votre disposition pour toute précision complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de mes sentiments distingués.

*Antoine Planquette*

Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général

*Antoine Planquette*  
Antoine PLANQUETTE

Monsieur Alain FOUILLIT  
Maire de St Pal de Senouire  
Mairie  
Le bourg  
43160 SAINT PAL DE SENOUIRE

(en communication à Mme la sous-préfète de Brioude)

CS 40321  
43009 LE PUY EN VELAY CEDEX  
Tél. 04 71 09 91 09  
Mél. gisele.granaler@haute-loire.gouv.fr  
PREF/DC/LBFL



### **AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR ÉVITER LES DÉPARTS DE FEU**

9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

- Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. Si vous fumez dans votre voiture, soyez vigilant, les cendres incandescentes peuvent partir depuis une fenêtre ouverte.
- Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être sur une terrasse chez soi plutôt qu'en pleine nature, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent s'enflammer.
- Vous bricolez en plein air ? Le bon réflexe c'est de travailler loin de la végétation et d'avoir un extincteur à portée de main. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.

Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières semaines, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse sévère.

En cas d'incendie, j'appelle le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et je reste à l'abri dans une habitation.

*Plus d'informations : [feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)*



**CEREMONIES DES 11 NOVEMBRE ET 8 MAI**

Président PGCATM : Jean Paul NOYEL

L'Association des PGCATM et le Conseil Municipal invitent, chaque année, la population et les enfants de la commune à participer aux commémorations du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945 sur la place de la Mairie.

Les enfants, la population et le Conseil Municipal témoignent ainsi leur respect aux hommes qui nous ont défendus et nous ont permis de vivre libres aujourd'hui.





**ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE SAINT PAL DE SENOUIRE.**

Nouveau bureau 2022

Président : GAGNAT Emmanuel Connangles

Vice-président : Jean-Marc ROUX, Saint Pal de Senouire

Secrétaire : Marc ROUGIRON, Brioude.

Trésorier : Frédéric NOYEL, Combelles, Saint Pal de Senouire

Membres actifs : SOULIER Matthieu, Clersanges, Saint Pal de Senouire  
et Claude TISSEUR, la Mandaroune, Saint Pal de Senouire

**SOCIETE DE PECHE DE SAINT PAL DE SENOUIRE**  
**Président Pascal CORNUT**  
**Administrateur à la Fédération de Pêche de la Haute-Loire**

En 2021, l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) comptait 216 membres.

De juillet 2021 à juillet 2022, de nombreuses actions ont été réalisées :

- En juillet 2021, sur près de 500 mètres, des travaux de suppression d'embâcles et de ripisylve sur la Senouire ont été réalisés par l'EPAGE Loire-Lignon entre La Chaise-Dieu et La Chapelle-Geneste.
  - La journée du 15 Août 2021 au plan d'eau du Breuil à La Chaise-Dieu qui a connu un vif succès suite à un lâcher exceptionnel de truites portions et de grosses truites surdensitaires.
  - L'Assemblée Générale Élective s'est déroulée le samedi 9 octobre 2021 pour les élections du bureau de l'AAPPMA. Le Président Pascal Cornut a été réélu à l'unanimité pour un cinquième mandat. La composition du Conseil d'Administration est la suivante : Thierry Debard : Vice-Président, Alain Altbaum : Trésorier, Paul Baylot : secrétaire, Didier Renaud-Vivien Giroux-Luc Bérion- Bernard Peyrache et Marc Rougiron : Membres.  
C'est aussi à l'unanimité que la candidature de Pascal Cornut au Conseil d'Administration de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire a été adoptée pour un quatrième mandat.
  - Le mardi 12 octobre 2021, trois membres du conseil d'administration sont venus prêter main forte aux employés de la commune de La Chaise-Dieu afin de finaliser la vidange du plan d'eau de la Tour.
  - Le comptage de frayères s'est déroulé le 19 novembre 2021 avec là encore des chiffres excellents.
  - L'Assemblée Générale Ordinaire s'est déroulée le samedi 5 février 2022 à la salle polyvalente de Saint Pal en présence de nombreux élus. Là aussi, un record avec 70 personnes présentes. Un hommage a été rendu à Jean-Gilles RIX pour les 14 années à la tête de cette école de pêche qui a cessé au 31 Décembre 2021. Deux récipiendaires ont été à l'honneur en raison de leur dévouement au sein de l'AAPPMA : Thierry Debard, fidèle depuis 14 ans et Vivien Giroux, qui entame sa douzième année.
  - Début mars, des travaux de ripisylve sur la Senouire ont été réalisés par le SMAA (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier) en amont de Clersanges et en amont de Lamothe ainsi que sur Grangeon.
- Implantation également de panneaux de signalisation ENEDIS pour prévenir des lignes électriques par les membres du conseil d'administration.
- Le samedi 12 mars 2022, ouverture de la saison de pêche avec un lâcher de truites surdensitaires effectués en rivière sur la Senouire et un lâcher exceptionnel au plan d'eau du Breuil.
  - Le samedi 4 juin 2022, la fête de la pêche a été délocalisée au plan d'eau du Breuil à La Chaise-Dieu à cause des eaux extrêmement basses sur la rivière au niveau de l'esplanade du moulin et des risques de mortalité pour les truites déversées dans le filet. Elle a réuni 34 enfants.
  - Le dimanche 12 juin 2022, le débroussaillage des abords du plan d'eau du Breuil (toutes les berges, parkings, digue) et élagage. Grâce à la belle équipe de 18 bénévoles, là aussi un record, les pêcheurs peuvent exercer leur loisir favori dans les meilleures conditions, ainsi que les promeneurs qui peuvent venir car les berges sont nettoyées et facilement accessibles.
  - Le mardi 5 juillet 2022, les agents de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) avec la participation des membres du bureau, une pêche électrique a été réalisée à l'usine à baryte. Les

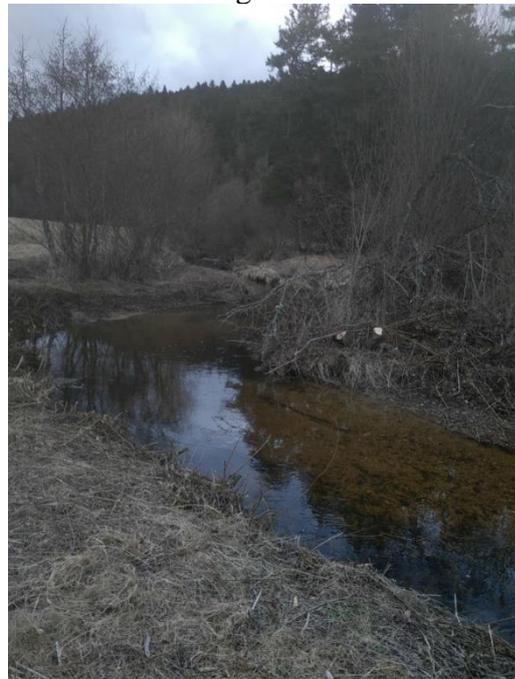
résultats sont excellents avec des chiffres atteignant une année record : 677 truites au total dont 416 truites de l'année (de 4 à 9 cm), 133 vairons, 114 loches et 114 écrevisses américaines.

- Enfin, le suivi des travaux de la nouvelle passe à poissons du Saut du Matelot l'a été avec beaucoup d'attention.

Le Président, Pascal CORNUT souhaite conclure cet exposé en remerciant tous les bénévoles qui participent aux différentes tâches et au bon déroulement de la vie dans l'Association. Nous comptons toujours sur l'aide de la municipalité de Saint Pal de Senouire qui doit continuer à soutenir les associations locales.



Avant intervention SMAA sur la Senouire Lamothe/Clersanges les 02/03 mars 2022



Après intervention SMAA sur la Senouire Lamothe/Clersanges les 02 /03 mars 2022



Équipe du SMAA mars 2022 Lamothe



Travaux passe à poissons Saut du Matelot le 09 octobre 2021.



Pose panneau 04 mars 2022 et lâcher au Breuil



Fête de la pêche juin 2022



Débroussaillage des abords du plan d'eau du Breuil le 12 juin 2022



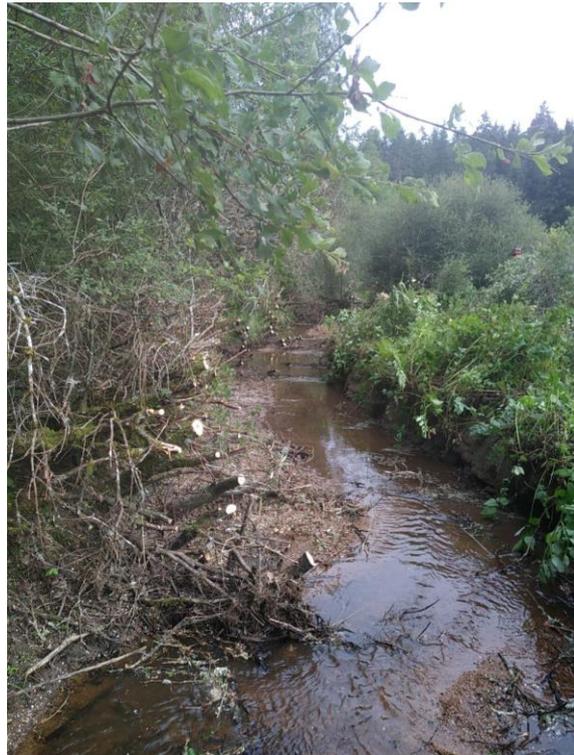
Vivien Giroux et Thierry Debard récipiendaires lors de l'AG du 05 février 2022



Vidange plan d'eau de la tour 12 octobre 2021



Une partie de l'Assemblée Générale du 05 février 2022



Travaux Epage Loire Lignon La Chapelle-Geneste juillet 2021 : avant / après



Réunion des AAPPMA du Bassin de l'Allier  
le 19 février 2022



Pose panneau ENEDIS



Pêche électrique Usine à Baryte à St Pal le 5 juillet 2022



Hommage à Jean-Gilles Rix pour les 14 années animateur de l'APN

**COMITE DES FÊTES**



**Comité des fêtes de Saint Pal de Senouire**

***Siège social : chez le Président Vivien GIROUX***

**Clersanges – 43160 SAINT PAL de SENOUIRE - ☎ 04 71 00 06 79 (H.R.)**

Le comité des fêtes a changé, il s'est rajeuni. Le plus vieux des membres l'a quitté, il est parti vers d'autres horizons. Non non, il n'est pas mort ! Il se retire simplement sur ses deux pattes arrière, les soirées devenaient de plus en plus difficiles. À peine avait-il bu quinze demi-pression qu'il se sentait fatigué, le patriarche. La vieillesse ça doit abimer les genoux et épuiser le foie. Il se rapproche de la dernière bière, l'ancien ! Il a passé quatorze années dans cette association dynamique mais lui, il ne l'est plus. Place aux jeunes ! Le nouveau bureau se compose ainsi : Vivien Giroux, président, reconduit, Justine Fouillit, vice-présidente élue, Cyril Rousset trésorier, reconduit et William Malfant secrétaire, reconduit. Claude Tisseur vétéran sortant (de son plein gré), précédent vice-président, est parti rejoindre sa tranquillité. En revanche, il souhaite un avenir serein au nouveau comité avec plein d'activités et d'animations dans le futur. Amen, alea jacta est. Claude TISSEUR.

**CHOUCROUTE**







TRUFFADE

**Saint-Pal de Senouire**



**TRUFFADE**  
(pommes de terre cuites à la tomme du cantal et Saint-Nectaire, jambon cru)  
salade + dessert + boisson : **Adulte = 14 € Enfant = 8 €**

**Respect des consignes sanitaires exigées à cette date...**

**Samedi 23 octobre**  
*A partir de 19 h 00*  
04-71-00-91-59 \* 04-71-02-37-03  
**Venez masqués, on ne sait jamais !**

1PNB

Le Comité des fêtes de Saint-Pal a organisé une soirée « choucroute » et une soirée « Truffade » plat typiquement auvergnat. Quelques 250 convives étaient venus à chaque fois. Et les soirées, pour les deux animations, se sont bien évidemment terminées par des rondes, ballets et autres farandoles, le tout animé par notre DJ local. Merci à tous pour ces joyeux moments et à l'année prochaine si vous le voulez bien pour ces deux manifestations d'automne.

